



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 4648

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur la nécessité de maintenir les objectifs d'augmentation du nombre d'alternants. Alors que le Gouvernement présente en cette rentrée parlementaire son projet de loi portant création des emplois d'avenir, cela ne doit pas lui faire oublier de mettre en oeuvre tous les moyens visant à développer l'alternance. Ce dispositif permet indéniablement aux jeunes de mieux s'insérer sur le marché du travail : 8 jeunes sur 10 trouvent un emploi à l'issue de leur formation par alternance. Aussi, afin de développer l'apprentissage dans notre pays, le gouvernement de François Fillon a mis en place un certain nombre de dispositifs incitant les employeurs à recruter des apprentis et sensibilisant les jeunes aux filières de formation. L'objectif était ambitieux : passer le nombre de jeunes en alternance de 600 000 à 800 000 à horizon 2015 et à 1 million à terme. Elle demande si le Gouvernement compte reprendre à son compte cet objectif.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4648

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5097